

L'INTERPROFESSION DES SEMENCES ET PLANTS SOUTIENT LES VARIETES ANCIENNES DE LEGUMES

Fin 2020, un fonds de soutien à la maintenance des variétés du domaine public a été lancé par l'interprofession. Cette maintenance, coûteuse, est en effet indispensable pour que le maximum de variétés anciennes de légumes soit disponible pour les consommateurs. Les premières demandes ont été examinées et 28 variétés ont été retenues.

Conformément à l'un des engagements du [plan de filière pour les semences et plants](#), issu des Etats Généraux de l'alimentation, le Fonds de soutien à la maintenance des variétés du domaine public a pour objectifs de :

- mutualiser, encourager et soutenir le travail de maintenance des variétés du domaine public qui ont une valeur patrimoniale et dont le marché est trop étroit pour couvrir les frais de maintenance,
- permettre ainsi de préserver, maintenir et enrichir une diversité de variétés proposées aux utilisateurs, qu'ils soient professionnels ou amateurs.

28 variétés patrimoniales de légumes soutenues

Ce fonds créé et porté par la Section « Semences potagères et florales » de l'Interprofession des semences et plants s'appuie sur un Comité national de gestion du fonds chargé d'examiner les demandes. Il s'est réuni pour la première fois le 2 décembre 2020 pour examiner les 36 premières dossiers reçus et vérifier les critères d'éligibilité.

Les demandes doivent concerner des variétés anciennes de légumes en voie de radiation du catalogue officiel, ainsi que celles dont le niveau de commercialisation est insuffisant pour couvrir les frais de maintenance et assurer la conservation de toutes les caractéristiques qui y sont attachées. Ces variétés doivent, en outre, avoir une valeur patrimoniale et culturelle dans notre pays et avoir été cultivées historiquement sur le territoire français.

Enfin, les variétés patrimoniales de légumes pour lesquelles a été initiée une démarche d'inscription au catalogue officiel peuvent également être soutenues.

Le Comité national de gestion du Fonds a retenu 28 dossiers au total, dont 5 pour des variétés anciennes en projet de radiation au 31 décembre 2020, 16 pour des variétés avec un seul mainteneur officiel et 7 dossiers pour des variétés non inscrites avec une démarche d'inscription.

Ces dossiers concernent 12 espèces légumières dont :

- 7 variétés par espèce pour le chou et le pois potager,
- 2 variétés par espèce pour la carotte, le haricot, l'oignon et la tomate,
- 1 variété par espèce pour le cardon, le céleri, la laitue, la mâche, la pastèque et le radis.

Le Comité a insisté sur sa volonté d'accompagner certains mainteneurs, mais aussi de concertation entre mainteneurs potentiels pour la reprise de variétés en projet de radiation.

Une réunion d'échanges et d'information est envisagée pour tous les acteurs concernés par le travail de maintenance en juin ou en septembre prochain.

Le Fonds de soutien a fait l'objet d'un accord interprofessionnel pour une durée de 5 ans afin de permettre de soutenir chaque année de nouvelles demandes. De nouvelles demandes de soutien seront étudiées au cours de l'année. Les entreprises, structures ou personnes qui réalisent le travail de maintenance de variétés du domaine public peuvent déjà déposer leur dossier*.

Contacts :

Dominique DAVIOT - Secrétaire Général de la Section potagères et florales
01 42 33 86 75 - dominique.daviot@gnis.fr

Rosine DEPOIX - Chargée de mission médias
01 42 33 88 29 - 06 66 46 74 70 - rosine.depoix@gnis.fr

* Les demandes de soutien doivent être réalisées via un formulaire disponible par courrier auprès du Secrétaire de la Section Semences potagères et florales du GNIS - 44 rue du Louvre - 75001 PARIS ou par mail à section.potageres@gnis.fr.